



# Régime de retraite des employé(e)s du SCFP Rapport aux participants 2022

**JBT**

Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan,  
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SCFP

**CFM**

## Énoncé de mission

« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »

## TABLE DES MATIÈRES

[www.cepp.ca/fr/](http://www.cepp.ca/fr/)

This report is also available in English

<b>1</b> Message des fiduciaires	<b>18</b> Amendements apportés au Régime en 2022	<b>21</b> Commémorations 2022
<b>2</b> D'un coup d'œil	<b>19</b> Séminaires sur la planification de la retraite	<b>22</b> Conseil de fiducie mixte (CFM)
<b>5</b> Aperçu financier	<b>19</b> Consultations sur la planification de la retraite	<b>24</b> Sous-comités du CFM et leurs mandats
<b>6</b> Profil des participants	<b>20</b> Retraités 2022	<b>25</b> Équipe administrative
<b>8</b> Le saviez-vous?		
<b>10</b> Situation financière du RRES		

# Message des fiduciaires

À certains égards, 2022 a été un rappel de l'effondrement des marchés mondiaux de 2008. Toutefois, même si l'économie mondiale nous en a fait voir de toutes les couleurs en 2022, nous pouvons souligner avec plaisir, au nom du Conseil de fiducie mixte (CFM), que le Régime a tenu le coup et est resté solide malgré la tempête économique. Comme toujours, nous continuons à surveiller les conditions du marché et à gérer les risques de manière à assurer la sécurité des prestations pour tous les participants du Régime.

Les actions et les titres à revenu fixe en ont arraché toute l'année et la Caisse du RRES a connu son taux de rendement le plus faible depuis la crise financière de 2008, avec un taux de rendement brut de -7,11% et des actifs nets qui ont baissé à 862 millions de dollars. Même si un taux de rendement négatif n'est jamais souhaitable, le travail effectué par le Conseil au cours des dernières années pour diversifier davantage les placements de la Caisse et obtenir une meilleure valeur ajoutée a permis au RRES de surperformer son indice de référence de 0,37 % grâce à une gestion active.

Quant à l'évaluation de la santé financière du Régime, la mauvaise performance de l'actif de cette année a heureusement été compensée par une hausse importante des taux d'intérêt, ce qui a mené à une réduction du passif. Le RRES demeure donc entièrement capitalisé à long terme, en plus d'avoir considérablement renforcé sa solvabilité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le ratio de capitalisation du RRES était à 112,1 %, ce qui correspond à un surplus de 101 millions de dollars dans l'évaluation du Régime de retraite à long terme. Pour ce qui est de l'évaluation de solvabilité, le ratio de solvabilité a augmenté, passant de 86,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 93,6 % après indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et réduisant ainsi le déficit de solvabilité de 87 millions de dollars. Le CFM a choisi de déposer l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour garantir ces résultats.

Conformément aux dispositions du Régime, les prestations de retraite ont été indexées à 4,44% de janvier à août 2023 pour tous les participants qui ont pris leur retraite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou avant, et de façon proportionnelle pour ceux qui se sont retirés en 2022. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le taux d'indexation des prestations de retraites du Régime de retraite des employés du SCFP (RRES) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été changé à 4.43%. Cet ajustement est dû à la révision des résultats finaux de l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2023, reçu par le Conseil de Fiducie Mixte le 28 juin 2023. Le paiement du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et les paiements subséquents des prestations de retraites pour l'année 2023 reflèteront ce changement, sans récupération de l'indexation payée en trop pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023.

Dans un autre ordre d'idée, nous tenons à exprimer encore une fois notre reconnaissance à Sylvie Ouellet, qui a pris sa retraite plus tôt cette année après plusieurs années de service à titre d'agent administrative du Régime. Elle a travaillé au CFM pendant plus de 16 ans et son dévouement et sa contribution au Régime ont été immenses. Nous lui souhaitons une longue, heureuse et joyeuse retraite!

Enfin, nous remercions les fiduciaires qui ont quitté le Conseil en 2022 et accueillons les nouveaux visages : Faiz Ahmed, Alison Davidson, Brian Edgecombe, Trent Snickers et Marnie Thorp se sont joints à nous à titre de fiduciaires en 2022.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,



Emily Niles, présidente

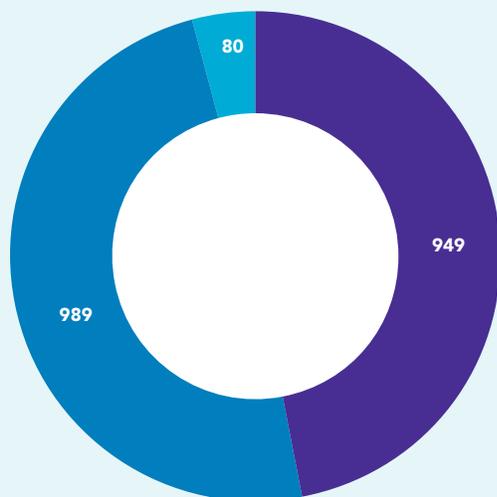


Candace Rennick, vice-présidente



# D'un coup d'œil

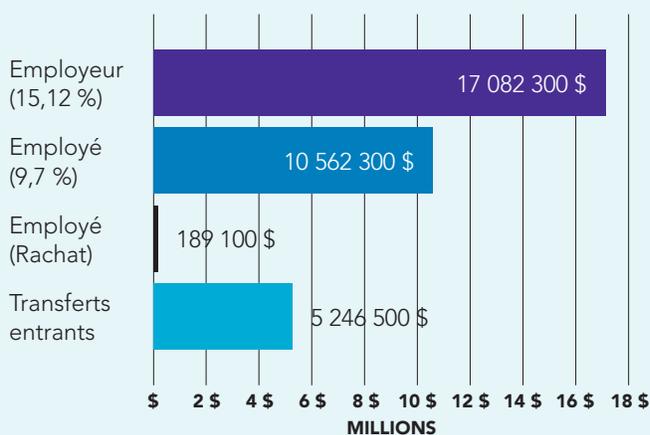
## PARTICIPATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023



- Actifs
- Retraités
- Différés

**Total de 2 018 participants**

## COTISATIONS EMPLOYÉ ET EMPLOYEUR ET TRANSFERTS ENTRANTS EN 2022

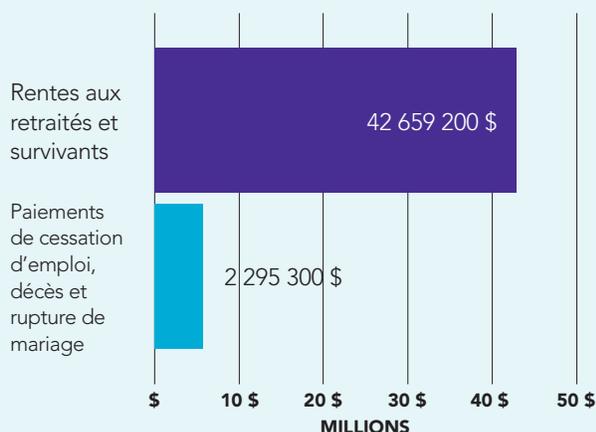


En vertu des dispositions du RRES, l'employeur doit cotiser selon les recommandations émises par l'actuaire dans la dernière évaluation déposée. Selon l'évaluation actuarielle déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela représente des cotisations de 14,02 % des gains ouvrant droit à pension des participants pour 2022. Ce taux est plus élevé que le taux de cotisation minimal de l'employeur de 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, plus les dépenses applicables, tel qu'établi dans les conventions collectives entre le SCFP et les syndicats du personnel.

De plus, puisque le ratio capitalisé sur une base de continuité du Régime était inférieur à 130 % à sa dernière date de mesure, le taux de cotisation exigé de l'employeur, ou le taux de cotisation minimum de l'employeur, augmente de 1 %. Une provision de 0,10 % est également ajoutée pour les dépenses.

Pour 2022, le taux de cotisation de l'employeur était donc de 15,12 %, en hausse par rapport à sa valeur précédente de 14,92 % pour 2021. Aucun changement n'a été apporté au taux de cotisation des employés, qui est resté à 9,7 %.

## 2022 PAIEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE



En 2022, le RRES a versé un total de 45 millions de dollars en prestations de retraite. De ce montant, 95 % a été payé en prestations mensuelles aux retraités et aux conjoints survivants (42,7 millions de dollars) et 5 % a été versé en paiements de cessation de participation au Régime, de décès et de rupture de mariage (2,3 millions de dollars).

## 2022 DÉPENSES DU RÉGIME

Toutes les données du tableau qui suit sont du 31 décembre.

	2022	2021
<b>COÛTS DE TRANSACTION</b>	<b>52 494 \$</b>	<b>60 048 \$</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Honoraires de gestion de placements	4 259 716	4 369 624
Honoraires d'actuariat et de conseil et frais d'administration	788 282	790 911
Frais d'agent administratif	585 048	615 786
Frais de dépositaire	165 978	189 248
Charges du Conseil de fiducie mixte	175 000	25 000
Frais de conseiller financier	114 428	139 904
Frais juridiques	90 240	118 143
Honoraires d'audit et autres services professionnels	63 342	59 421
Frais liés aux séminaires	12 967	36 023
Frais de procuration et d'engagement	90 205	98 914
Frais de gestion du rendement	33 868	40 069
Assurance-responsabilité des fiduciaires	30 740	30 740
Autres services	12 681	949
Autres honoraires de conseil	68 727	11 518
Frais du système d'administration	25 828	24 356
Recouvrements nets d'impôt indirect	(222 424)	(195 687)
<b>TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>6 294 626 \$</b>	<b>6 354 919 \$</b>

862 M\$  
Actif net

-7,11 %  
Taux de rendement  
de 2022

+6,46 %  
Taux de rendement  
annualisé sur 10 ans

## Aperçu financier

Long  
terme

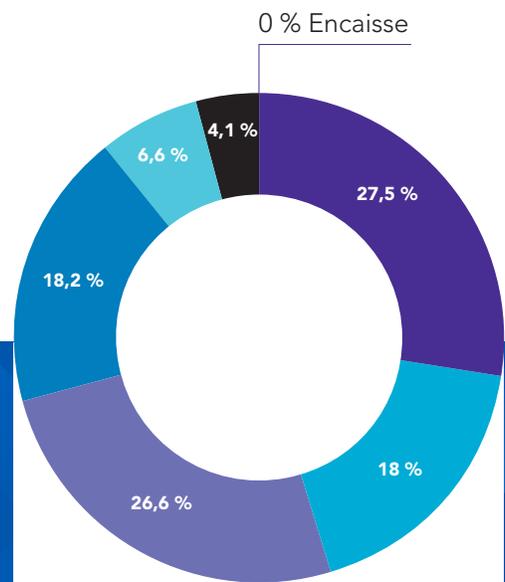
112,1 %  
Ratio de  
Capitalisation

100,9 M\$  
Surplus de  
Capitalisation

Solvabilité

93,6 %  
Ratio de  
solvabilité

58,6 M\$  
Déficit de  
solvabilité



### Allocation des actifs

- Revenu fixe
- Immobilier
- Actions mondiales
- Actions canadiennes
- Petites cap. canadiennes
- Actions de marchés émergents



# Profil des participants

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **PARTICIPANTS ACTIFS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Total des participants actifs	949	939
Femmes	599	593
Hommes	350	346
Âge moyen	48,9	49,1
Salaire moyen	119 000 \$	114 300 \$
Service courant moyen	11,6	11,7

### **RETRAITÉS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Total des retraités	989	944
Âge moyen	70,3	70,1
Rente annuelle moyenne *	45 700 \$	44 160 \$
Rente viagère annuelle moyenne	42 768 \$	41 004 \$
Rente de raccordement annuelle moyenne	11 940 \$	12 192 \$

\*La rente de raccordement annuelle moyenne ne tient pas compte des personnes qui ne reçoivent pas de rentes de raccordement, tandis que les rentes annuelles totales moyennes incluent des rentes de raccordement de 0 \$ pour les personnes de plus de 65 ans.

### **PARTICIPANTS DIFFÉRÉS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Total des participants différés	80	71
Obligation de rente annuelle moyenne	5 112 \$	4 932 \$

Toutes les données du tableau qui suit datent du 31 décembre.

### **CHANGEMENTS DANS LA PARTICIPATION**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nouvelles adhésions	87	65
Cessations, prestations acquises et différées	26	14
Nouveaux retraités	60	43
Décès	21	20

En 2022, l'âge moyen des nouveaux participants était de 41,6 ans et l'âge moyen à la retraite était de 60,5 ans. Malheureusement, 21 participants sont décédés en 2022, dont 2 participants actifs et 19 retraités.

### **RATIO ACTIFS/RETRAITÉS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ratio actifs/retraités	0,96	0,99

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le ratio de participants actifs par rapport aux retraités continuait à diminuer graduellement.



**Le saviez-vous?**

## RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance-sociale contributif lié au revenu conçu pour assurer une pension de retraite mensuelle qui remplace une partie du revenu au moment de la retraite. La pension de retraite est considérée comme un revenu imposable.

Les paiements du RPC sont ajustés annuellement en janvier pour tenir compte des hausses du coût de la vie causées par l'inflation, en se basant sur l'indice des prix à la consommation (IPC). À titre d'information, les paiements du RPC ont été augmentés de 6,5 % en janvier 2023.

## SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (SV)

La Sécurité de la vieillesse fournit un paiement mensuel aux résidents qui vivent au Canada depuis plus de dix ans et qui sont âgés de plus de 65 ans. Les paiements de la SV sont aussi imposables.

Contrairement à celles du RPC, les prestations de la SV sont indexées trimestriellement plutôt qu'annuellement, pour assurer une protection additionnelle contre toute augmentation de prix importante pendant l'année. De juillet 2022 à juillet 2023, les paiements de la SV ont augmenté de 4,8 %.

## UN PEU D'HISTOIRE

Les pensions de retraite publiques ont beaucoup évolué au Canada au cours du dernier siècle. Voici quelques-uns des changements intéressants qui se sont produits :

- La *Loi des pensions de vieillesse* et la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* sont entrées en vigueur en 1927 et en 1952 respectivement.
- Le RPC et le RRQ ont été créés le 1<sup>er</sup> janvier 1966.
- L'indexation annuelle a été introduite pour la SV en 1972, puis est passée à une indexation trimestrielle en 1973.
- La pleine indexation annuelle a été introduite pour le RPC un an plus tard, en 1974.
- La récupération de la pension de SV, ou disposition de récupération, a été introduite en 1989. Essentiellement, lorsque le revenu imposable atteint un certain niveau, il faut rembourser une partie ou l'ensemble des revenus de la SV.



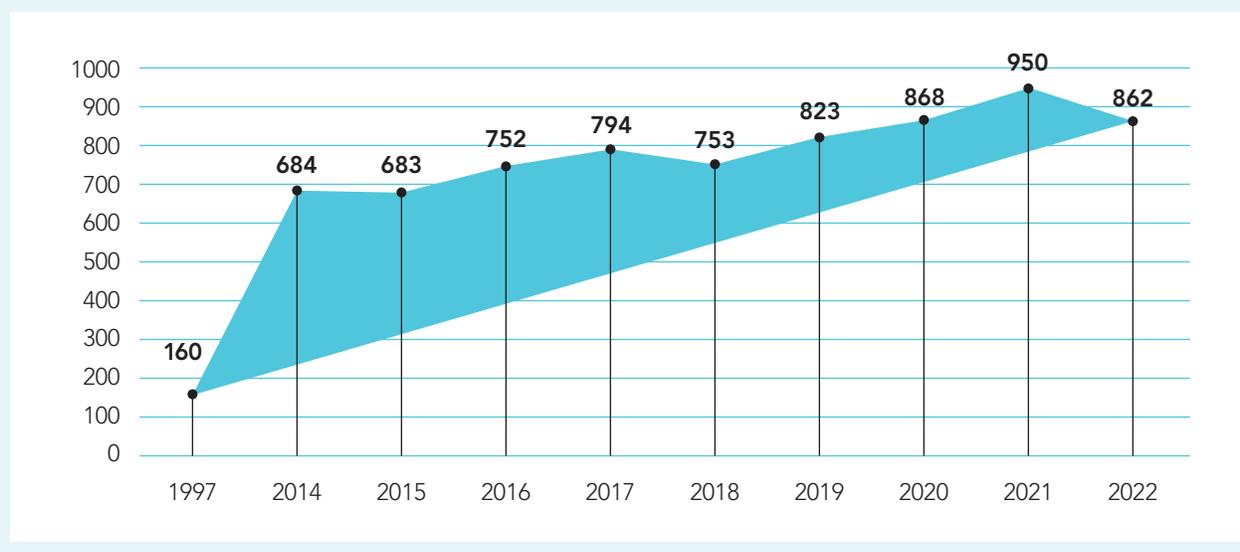
# Situation financière du RRES

## ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (AU 31 DÉCEMBRE 2022)

Les régimes de retraite comptant des actifs de plus de 10 millions de dollars au moment de la fin d'exercice doivent déposer chaque année les états financiers vérifiés de leur caisse de retraite auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Au cours de la dernière année, l'actif du Régime a baissé, passant de 950 millions de dollars au 31 décembre 2021 à 862 millions de dollars au 31 décembre 2022, ce qui représente une baisse de 88 millions de dollars. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les autres sections du présent rapport.

## VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$)



## NOS PLACEMENTS

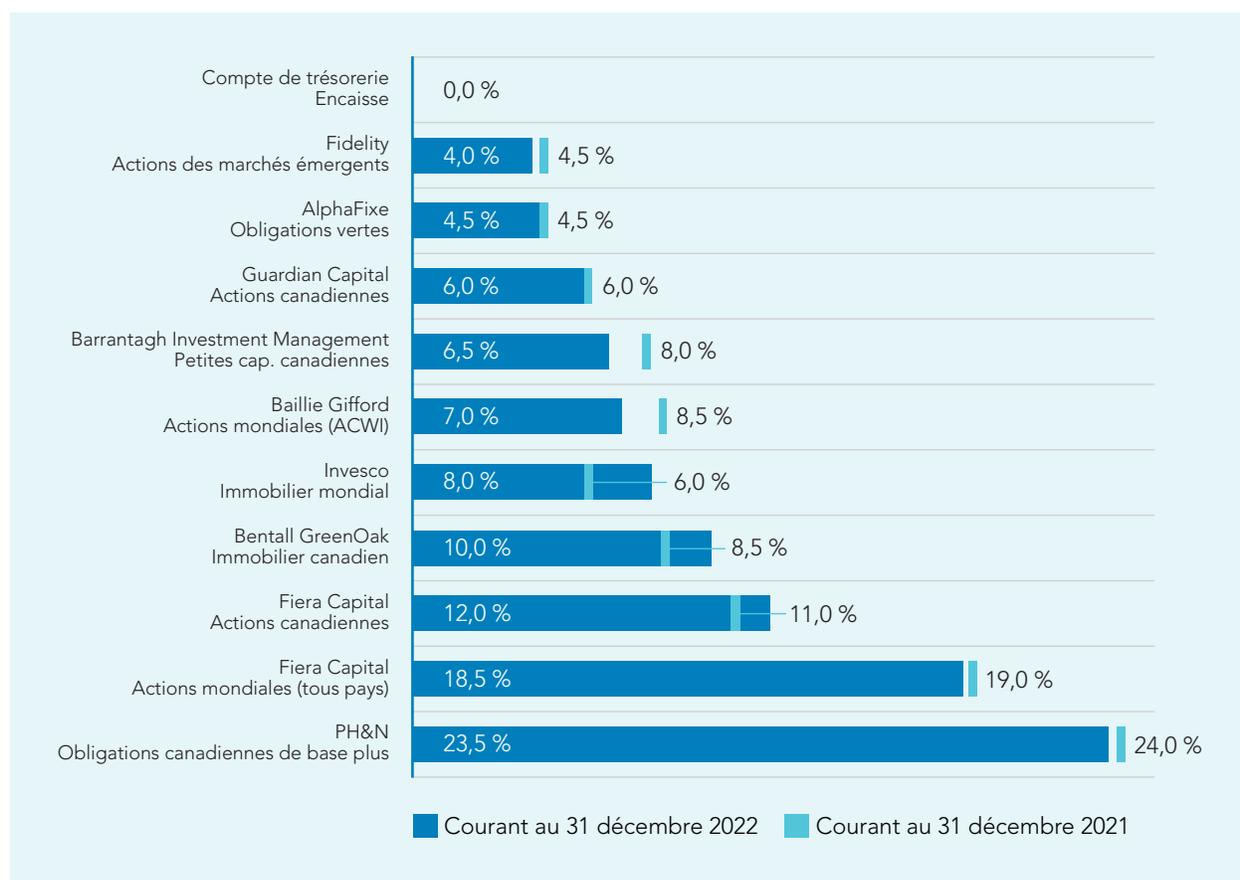
Après l'ajout du mandat des marchés émergents de Fidelity en 2021, le RRES a complété la transition du Régime, passant d'une structure de gestionnaire « équilibré » à une structure de gestionnaire « spécialiste ». Une structure de gestionnaire spécialiste offre de nombreux avantages, dont une meilleure diversification des gestionnaires, une valeur ajoutée attendue plus élevée grâce au recours aux services de gestionnaires spécialistes « meilleurs de leur catégorie », ainsi qu'à un processus décisionnel continu rationalisé pour l'évaluation de chaque gestionnaire de placements.

À mesure que la caisse du régime continuera à croître au fil du temps, nous pourrons mettre à profit l'échelle du Régime pour diversifier encore davantage la répartition des actifs tout en ajoutant des gestionnaires et des stratégies de placement qui devraient en accroître la valeur.

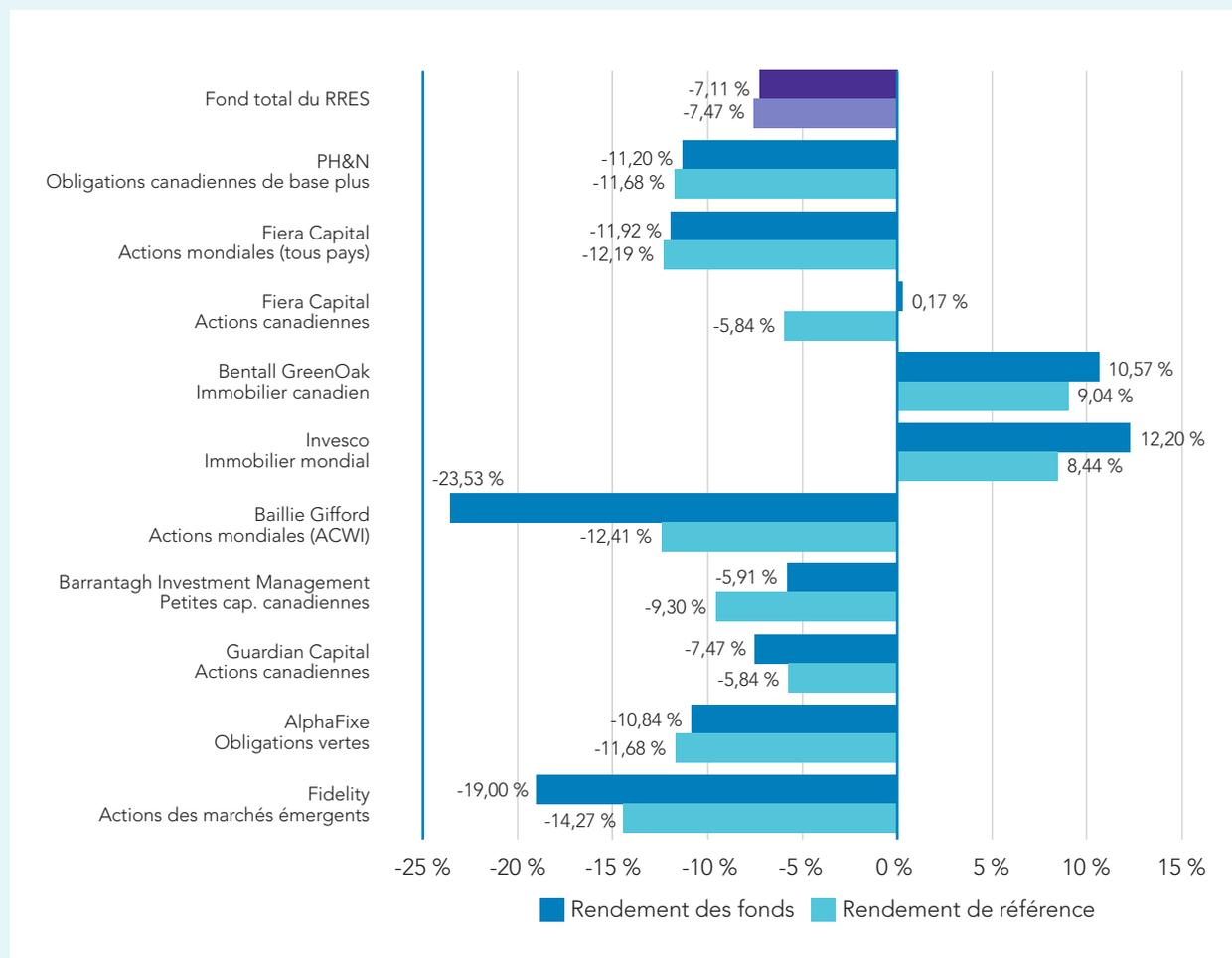
Même si aucun changement n'a été apporté à la répartition des actifs en 2022, l'énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) a été mis à jour en effectuant des changements mineurs pour renforcer la gouvernance des placements du RRES. On peut consulter l'EPPP sur le site Web du RRES.

Le tableau qui suit illustre la proportion investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

## GESTIONNAIRES DE PLACEMENTS



## RENDEMENT DES PLACEMENTS EN 2022



Le tableau ci-dessus montre le rendement en 2022 des neuf gestionnaires qui font des placements au nom du RRES, par rapport à leurs indices de référence respectifs.

2022 a été une année difficile pour la plupart des classes d'actifs. Tant les actions que les titres à revenu fixe, qui habituellement s'équilibrent les uns les autres, ont subi des pertes au cours de la dernière année. L'incertitude géopolitique, l'inflation galopante et l'imposition de politiques monétaires restrictives par les banques centrales qui ont fait grimper les taux d'intérêt ont contribué à la volatilité continue des marchés. Malgré tout, les gestionnaires de biens immobiliers du RRES ont fait partie de la classe d'actifs du RRES qui ont le mieux performé en 2022.

En outre, en 2022, les actions à valeur nominale ont considérablement surperformé les actions de croissance. De fait, les actions à valeur nominale nationales ont affiché un rendement absolu de -0,8 % pour 2022, pendant que les actions de croissance donnaient un rendement de -23,4 %. Le style de gestion de Baillie Gifford n'a donc pas été favorisé en 2022, ce qui a mené à l'importante sous-performance du gestionnaire par rapport à son indice de référence (-23,53 % par rapport à -12,41 %). Toutefois, la performance du gestionnaire était compatible avec le marché des actions de croissance, tel que représenté par l'indice de croissance MSCI mondial (-23,5 % par rapport à -23,4 %).

En général, la caisse du RRES a connu un taux de rendement brut de -7,11 % en 2022, ce qui représente une valeur ajoutée de 0,37 % par la gestion active. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de placements du RRES a donné un rendement de 6,46 % après déduction des frais de placement, mesuré au cours d'une période mobile moyenne de 10 ans, comparativement à un objectif de rendement de 6,11 % (IPC + 3,75 %) au cours de la même période.

## RÉSULTATS DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Une évaluation actuarielle est effectuée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour établir la situation financière de la caisse du RRES. En outre, un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

La situation de capitalisation du Régime est déterminée en comparant l'actif et le passif de la caisse de retraite grâce à un ensemble d'hypothèses à long terme. L'évaluation peut être faite sur une base de continuité, qui présume que le régime de retraite continuera indéfiniment, ou sur une base de solvabilité, qui évalue le Régime en supposant qu'il prendra fin à la date de l'évaluation.

Les tableaux suivants présentent les résultats de la dernière évaluation actuarielle menée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qui sera déposée plus tard en 2023, et du dernier REA déposé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## ÉVALUATION DE LA CAPITALISATION (À LONG TERME)

	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023 (DÉPOSÉ)*	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (DÉPOSÉ)
Valeur actuarielle de l'actif	<b>935 604 500 \$</b>	<b>926 698 100 \$</b>
Passif de capitalisation		
Actifs	318 659 100 \$	306 258 000 \$
Différés	4 957 700 \$	3 837 500 \$
Retraités	511 119 800 \$	472 387 700 \$
Passif total de capitalisation	<b>834 736 600 \$</b>	<b>782 483 200 \$</b>
Surplus de capitalisation avant la PED**	<b>100 867 900 \$</b>	<b>144 484 900 \$</b>
Ratio de capitalisation avant la PED **	<b>112,1 %</b>	<b>118,5 %</b>

\* Sera déposée avant le 30 septembre 2023. La prochaine évaluation actuarielle à déposer auprès des autorités gouvernementales doit l'être au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

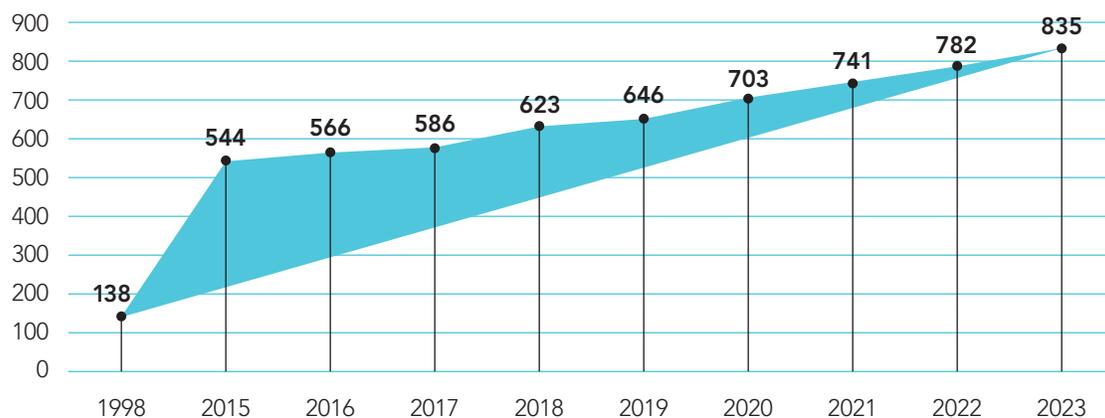
\*\* PED : définition à la page 15

L'évaluation de capitalisation (ou à long terme) est utilisée pour déterminer :

- la situation financière générale du régime de retraite;
- le coût des services courants (coût des prestations accumulées par les participants actifs au cours de la prochaine année);
- la cotisation additionnelle de l'employeur, selon que le ratio de capitalisation à long terme du Régime (avant la PED) est supérieur ou non à 130 %;
- le taux de cotisation minimum de l'employeur négocié, c'est-à-dire 13,2 % ou 12,2 %;
- le niveau d'indexation, s'il y a lieu.

À l'évaluation du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Régime affichait un surplus actuariel de 101 millions de dollars sur une base de continuité et un ratio de capitalisation de 112,1 %, ce qui est supérieur à 100 %, mais inférieur à 130 %. Autrement dit, les actifs du RRES sont suffisants pour financer toutes les prestations accumulées ou payables et le taux de cotisation de l'employeur pour 2023 inclura un ajout de 1 % conformément aux dispositions du texte du Régime. Cela se compare à un surplus de 144 millions de dollars et à un ratio de capitalisation de 118,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## PASSIF DE CAPITALISATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER (EN MILLIONS DE \$)



La provision pour écart défavorable (PED) est un niveau additionnel de financement qui donne à un régime de retraite une réserve pour se protéger contre de futures expériences défavorables, offrant ainsi une plus grande sécurité aux prestataires d'un régime. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le niveau de PED requis pour le passif de capitalisation a baissé, passant de 12,9 % à 7,9 %, à la suite d'une augmentation du taux d'actualisation de référence, due surtout à une hausse du rendement des obligations. Aucun financement additionnel n'est exigé sur une base de continuité, car le ratio de solvabilité du RRES est de 112,1 %, ce qui est supérieur au niveau requis de 107,9 %.

L'indexation doit être viable pour la durée de vie future de tous les retraités actuels, des participants ayant droit à une pension différée et des participants actifs en ce qui a trait à leur service ouvrant droit à pension accumulé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'indexation. On ne peut accorder aucune augmentation qui aurait comme effet de réduire le ratio de capitalisation à long terme à moins de 100 %, plus la provision pour écarts défavorables.

Puisque le surplus sur une base de continuité du Régime dépasse 100 % plus la PED au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux d'indexation viable en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été fixé à 4,43 %, ce qui représente 70,1 % de la hausse de 6,32 % de l'indice des prix à la consommation en 2022.

En raison de divergences dans les relevés de conservation de titres trouvés au cours du processus de vérification, les pensions de retraite payables par le RRES entre janvier 2023 et août 2023 ont été indexées de 4,44 % pour tous les participants qui ont pris leur retraite le ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et proportionnellement pour celles et ceux qui ont pris leur retraite au cours de l'année 2022. Le taux d'indexation a été rajusté à 4,43 % (ou proportionnellement) à partir du paiement du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ

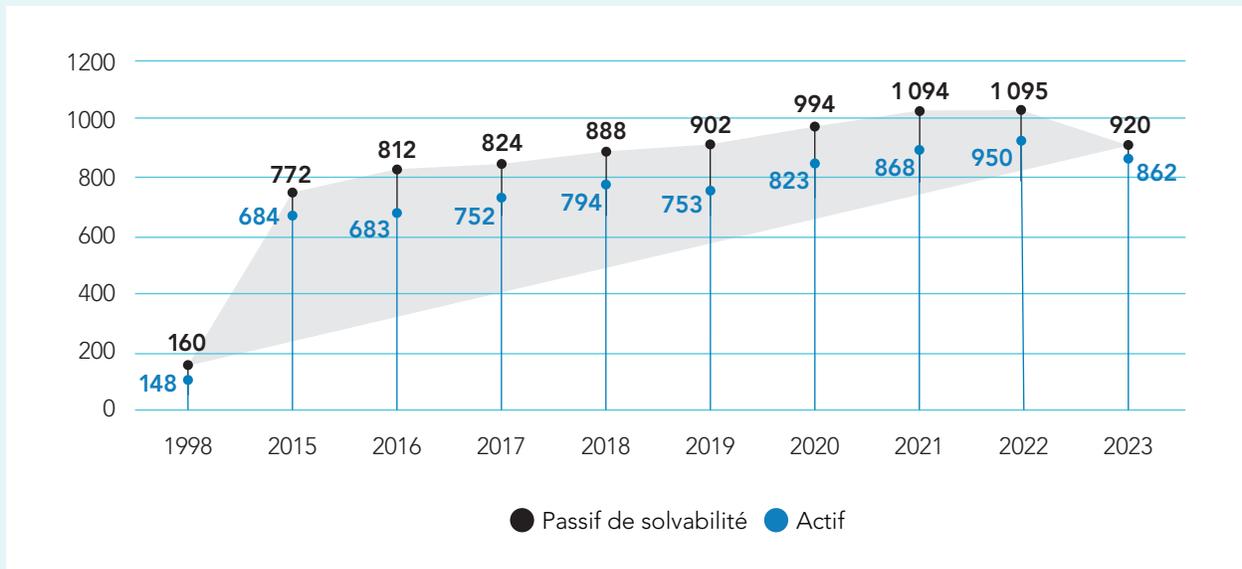
	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023 (DÉPOSÉ)*	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (DÉPOSÉ)
Actif (valeur marchande)	<b>861 186 600 \$</b>	<b>949 460 700 \$</b>
Passif (valeur marchande)		
Actifs	357 092 800 \$	454 486 700 \$
Différés	5 651 100 \$	5 880 200 \$
Retraités	557 034 200 \$	634 560 800 \$
Passif total	<b>919 778 100 \$</b>	<b>1 094 927 700 \$</b>
Déficit de solvabilité	<b>(58 591 500) \$</b>	<b>(145 467 000 \$)</b>
Ratio de solvabilité	<b>93,6 %</b>	<b>86,7 %</b>

\* Sera déposée le 30 septembre 2023.

Le but de l'évaluation de la solvabilité est de déterminer l'actif et le passif du régime et tout financement additionnel nécessaire en supposant que le régime prend fin à la date de l'évaluation et que toutes les prestations sont versées, peu importe la probabilité de cet événement.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le passif de solvabilité du RRES a diminué d'environ 87 millions de dollars, grâce à la montée des taux d'intérêt.

## ACTIF (VALEUR MARCHANDE) PAR RAPPORT AU PASSIF DE SOLVABILITÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER (EN MILLIONS DE \$)



En Ontario, les règles de capitalisation exigent que le ratio de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées soit d'au moins 85 %, à défaut de quoi l'employeur doit verser des cotisations additionnelles au Régime pour le ramener à ce niveau sur une période de cinq ans. Pour 2022, les paiements spéciaux de solvabilité, basés sur l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont de zéro, puisque le ratio de solvabilité du Régime a été certifié à plus de 85 % (c.-à-d. 86,7 %).

Pour obtenir le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et de plus amples détails sur le processus actuariel, consultez le site Web du RRES.



# Amendements apportés au Régime en 2022

Aucun amendement n'a été apporté au texte du RRES en 2022.



## Séminaires sur la planification de la retraite

Les participants du RRES qui sont âgés de 45 ans ou plus et qui ont au moins 5 années de service validé total en vertu du RRES peuvent assister à un séminaire de planification de la retraite offert par le RRES.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Prestations de retraite et d'avantages sociaux
- Planification financière
- Préparation psychologique à la retraite

Le séminaire est offert pour aider les participants à tirer le meilleur parti possible de leur préparation à la retraite. Les participants sont fortement encouragés à participer à un séminaire dès qu'ils y deviennent admissibles. Les partenaires sont également invités.

Quatre séminaires pilotes virtuels de préparation à la retraite ont eu lieu en 2022 afin de mettre à l'essai plusieurs possibilités pour la prestation de ces séminaires par Zoom. De plus, les services de SG.Coach ont été retenus pour offrir le volet « Préparation psychologique à la retraite » de ces séminaires. Les commentaires des participants ont été très utiles.

Les participants admissibles ont été contactés pour les séances offertes en 2023.

## Consultations sur la planification de la retraite

En plus des séminaires de planification de la retraite, le RRES offre une séance de consultation individuelle aux participants du Régime qui approchent de la retraite, à laquelle les conjoints sont les bienvenus. Cette rencontre individuelle est très instructive et permet d'examiner les prestations de retraite des participants qui prendront leur retraite. En 2022, 47 participants du RRES ont participé à une consultation individuelle par vidéoconférence, ce qui est encore élevé par rapport aux chiffres antérieurs à la COVID, mais moins que l'année dernière.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séminaires de planification de la retraite et les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.



# Retraités 2022

Nous félicitons les participants suivants qui ont pris leur retraite en 2022 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Jodi Andre  
Susan Arab  
Wendy Barry  
Peter Baxter  
Darlene Bergeron  
Denis Bolduc  
Gilles Bouffard  
Marjolaine Boutin  
Michael (Mike) Brady  
Virginia Brousseau  
Sylvie Brunet  
Nelson Campbell  
Susan Coen  
William (Bill) Cronin  
Raymond Dinelle  
Monique Diotte  
Daniel Dussault  
Lynn Falk  
Julie Farmakis  
Charles Fleury

May Fung  
Richard Gardner  
Amessan Gnawa  
Debra Grimaldi  
Laura (Michele) Hacker  
Robert (Rob) Hewitt  
Danielle Jennings  
Stephen (Steve) Kenney  
Renée LaFrance  
Danielle Lamy  
Cavelle Lane  
Christine Lang  
Judith Laramée  
Kelli Lawrence  
Steven (Steve) Leavitt  
Sandra Lenuik  
Joyce MacDonald  
Daniel Mackenzie  
Denise-Anne (Zoë) Magnus  
Hans Marotte

Lorelei Martin  
Joseph (Joe) Matasic  
Sharon McKenna  
Linda Mer kac  
Antonio (Tony) Miotti  
William (Lee) Mossman  
Sheena Murdoch  
Elizabeth (Lisa) Nisbet  
Victoria (Vicky) O'Dell  
Debora (Debbie) Oldfield  
William (Bill) Pegler  
Catherine Robinson  
Kari Rudd  
Martin Simard  
William (Jack) Simpson  
Lesley Swann  
Janet Szliske  
Kevin Wilson  
Ken Young  
Norma Zubickova



# Commémorations 2022

En 2022, le CFM a appris avec regret le décès de :

## **PARTICIPANTS ACTIFS :**

Kevin Rochon  
Vallie Stearns

## **CONJOINT DE PARTICIPANTE ACTIVE :**

Frank Soucé,  
conjoint de Jessica Soucé

## **PARTICIPANTS RETRAITÉS :**

Emile Arsenault  
Guy Arseneault  
Susan Assaly  
Darcie Beggs  
Maurice Boisvert  
Robert Crockett  
Patrick Dickie  
Gloria Forward  
Réjean Gauthier  
Harold Johnson  
Georges Landry  
Selena Lashley  
Clifford Letendre  
Glenys MacDonald  
Nancy McNeil  
Terrance (Terry) O'Connor  
Anne Ravizza  
John Spence  
Beryl Zackon

## **CONJOINTS DE PARTICIPANTS RETRAITÉS :**

Alexander Gordon,  
conjoint de Jean Gordon  
Bernard Larmet,  
conjoint de Lynne Larmet  
Gary Puckey,  
conjoint de Heather Inglis  
Karen Tapp-Lalonde,  
conjointe de Pierre Lalonde  
Dan Wilson,  
conjoint de Candace Wilson



# Conseil de fiducie mixte (CFM)

## LES FIDUCIAIRES DU CFM

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2022 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

FIDUCIAIRE	AFFILIATION
FAIZ AHMED	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCP
ALISON DAVIDSON	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCFP
TREVOR DAVIES	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
HEATHER DILLABAUGH	FIDUCIAIRE SEPB
ISABELLE DOYON	FIDUCIAIRE UNIFOR, SECTION LOCALE 2013
BRIAN EDGECOMBE	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT DES RETRAITÉS
CHARLES FLEURY	FIDUCIAIRE SCFP
PATRICK GLOUTNEY	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
TAMMY GRIFFIN	FIDUCIAIRE SCFP
JUDY HENLEY	FIDUCIAIRE SCFP
SHERRY HILLIER	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCFP
ANNE KELLY	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE UNIFOR, SECTION LOCALE 2023
D'ARCY LANOVAZ	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
JOHN LEPINE	FIDUCIAIRE SCFP
LINDSAY MILLS	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SEPB
EMILY NILES	FIDUCIAIRE SCP
NANCY PARKER	FIDUCIAIRE DES RETRAITÉS
CANDACE RENNICK	FIDUCIAIRE SCFP
TRENT SNIKKERS	FIDUCIAIRE SCP
MARNIE THORP	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCP

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous les fiduciaires qui ont quitté le Conseil en 2022 pour leur travail assidu et leur engagement à l'égard du RRES. Leur dernière affiliation et le nombre d'années passées au Conseil sont indiqués ci-dessous :

Susan Arab	(Fiduciaire SCP)	<i>Depuis 2016</i>
Amessan Gnawa	(Fiduciaire SCP)	<i>Depuis 2014</i>
Cavelle Lane	(Fiduciaire-suppléante SCFP)	<i>Depuis 2020</i>
Barry Thorsteinson	(Fiduciaire-suppléant des retraités)	<i>Depuis 2013</i>
Gary Yee	(Fiduciaire-suppléant SCP)	<i>Depuis 2016</i>



# Sous-comités du CFM et leurs mandats

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Les sous-comités pour 2022 sont :

## **Sous-comité des finances et de la vérification – Tammy Griffin, présidente**

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

## **Sous-comité sur les prestations et les communications avec les participants – Heather Dillabaugh, présidente**

Fournis de la formation (ex. séminaires de planification de la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du Régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

## **Sous-comité sur les placements – Isabelle Doyon, présidente**

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

## **Sous-comité sur la gouvernance – Brian Edgecombe, président**

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au Régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du Régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.



# Équipe administrative

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé Samtou Tchamdja et son équipe afin de fournir le service concernant le régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

*Pour les participants actifs du Régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :*

**Carole Lachance**

Adjointe administrative senior  
clachance@cupe.ca

*Pour les participants actifs du Régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national et bureau régional d'Ottawa seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :*

**Nathalie Lavictoire**

Adjointe administrative senior  
nlavictoire@cupe.ca

*Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite, communiquez avec :*

**Monique Parr**

Commis de bureau (Pension)  
mparr@cupe.ca

Pour des questions concernant :

- Administration du Régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au Régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au Régime

Communiquez avec :

**Santou Tchamdja**

Agente administrative  
stchamdja@cupe.ca

ou

**Myrienne Sellier**

Analyste de régime de retraite  
msellier@cupe.ca

*Pour communiquer avec le Conseil  
de fiducie mixte (CFM) :*

**Caroline Perron**

Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte  
pension-jbt@cupe.ca

:cp/sepb 491

L'adresse postale, les numéros  
de téléphone et de télécopieur  
de l'équipe administrative :

Bureau national du SCFP  
1375, boulevard Saint-Laurent  
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7

**TÉL. : (613) 212-4255**  
**TÉLÉC. : (613) 237-5508**